

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 081-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0371

Déposée le: 17.03.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Haas (Bern, PLR) (porte-parole)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Jost (Thun, UDC)
Krähenbühl (Rubigen, PBD)
Schwarz (Adelboden, UDF)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du
Conseil-exécutif:



Élimination du goulet d'étranglement Berne-Wankdorf-Muri (A6): dépôt d'une initiative cantonale

Conformément à l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne adresse l'initiative cantonale suivante à l'Assemblée fédérale :

La Confédération est chargée d'accorder la priorité à l'élimination du goulet d'étranglement Berne-Wankdorf–Muri (A6) et de l'intégrer au module II du programme de suppression des goulets d'étranglement.

Développement :

Tous les jours sur l'autoroute A6 entre Berne-Wankdorf et Muri, des embouteillages bloquent la circulation dans les deux sens. Avec 70 000 véhicules par jour, cette section est l'une des plus fréquentées de Suisse. Ce goulet à l'est de Berne a des répercussions sur le flux du trafic dans un vaste périmètre en direction de l'Oberland bernois et du Valais (touristes, pendulaires). Par

ailleurs, les bouchons se répercutent aussi sur la liaison nationale est-ouest. En collaboration avec le canton et la région de Berne ainsi qu'avec les communes concernées, l'Office fédéral des routes (OFROU) a élaboré une solution optimale pour supprimer ce goulet d'étranglement. Tous les participants et participantes ayant fait des compromis de taille durant la phase de planification, la solution proposée est reconnue par les spécialistes et aucune alternative ne lui fait concurrence.

Le projet prévoit d'enterrer une grande partie de l'autoroute entre les jonctions de Wankdorf et de Muri et de construire une troisième voie sur certaines portions. La clé de voûte du projet est le contournement souterrain entre Ostring et Saali. En compensation, l'autoroute existante redeviendrait un axe routier normal. Le projet de contournement souterrain entre Ostring et Saali, pour un montant de 1,5 milliard de francs, permet de résoudre plusieurs problèmes en même temps :

- il supprime efficacement le goulet d'étranglement ;
- il améliore le raccordement de l'Oberland (200 000 habitants et habitantes) et du Valais au réseau de routes nationales ;
- il permet de réparer le paysage urbain et crée du potentiel pour le renouvellement urbain dans l'agglomération bernoise. Le tracé souterrain permet d'épargner des terres cultivables ;
- il réduit la pollution sonore et atmosphérique dans une zone fortement peuplée.

Dans l'ensemble, ce projet est très important pour la mise en œuvre du projet d'agglomération de Berne et le développement économique de toute la Région capitale Suisse. Dans son dernier message, le Conseil fédéral a pourtant baissé le niveau de priorité du projet, d'une manière tout à fait incompréhensible. Dans son « message relatif à l'arrêté fédéral concernant l'allocation des moyens financiers nécessaires pour la deuxième période du programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales » de février 2014, il a décidé de faire passer l'aménagement du tronçon Berne-Wankdorf jusqu'à Muri du 2^e au 3^e module par rapport au premier message de 2009, et ce malgré la résistance du canton de Berne, de la région Berne-Mittelland et des communes concernées. La résolution du problème est donc remise à bien plus tard, et avec elle l'urbanisation durable de la région.

La Confédération est donc chargée de revenir sur cette décision et d'accorder la priorité à la suppression du goulet d'étranglement Berne-Wankdorf–Muri (A6) et de l'intégrer au module II du programme de suppression des goulets d'étranglement.